# LA FIN DE

# *Vingt Années de Corruption.*

---

Il est bien vrai que les plus fins voleurs finissent par se faire prendre, que les criminels les plus heureux sont à la fin victimes de leur audace. On savait bien depuis longtemps que les chefs du parti conservateur se maintenaient au pouvoir à force de corruption, en foulant aux pieds toutes les lois de la morale et de l,honneur, les intérêts les plus sacrés du pays. Mais ils avaient tellement aveuglé le peuple, que pour lui ouvrir les yeux, il fallait une preuve éclatante de leur culpabilité !

Cette preuve, elle existe aujourd'hui, grâce à la providence qui n'a pas voulu laisser leurs crimes plus longtemps impunis. Et cette preuve qui les confond nous a été fournie précisément par la question qui devait leur assurer le pouvoir pour vingt ans encore. "La question du Pacifique." Dès qu'il fut question de ce chemin de fer, on vit qu'il n'était destiné à n'être dans les mains de l'ancien gouvernement qu'un immense instrument de corruption, un moyen honteux de domination, et que ministres et députés conservateurs n'avaient d'autre but que de tirer profit des millions consacrés à cette folle entreprise.

C'était pour décider la Colombie à entrer dans la Confédération qu'on promettait de continuer le chemin de fer dans l'espace de dix ans. Le gouvernement s'engageait à donner cinquante millions d'acres de terre et trente millions de piastres à la compagnie qui entreprendrait la construction de ce chemin de fer. Les députés honnêtes comprirent la folie d'une pareille entreprise et ils firent tout en leur pouvoir pour l'empêcher. Ils savaient bien que ce n'est pas cinquante millions qu'il faudrait pour construire un pareil chemin, mais deux cents millions de piastres, et qu'entreprendre d'exécuter cette entreprise dans l'espace de dix ans, c'était vouloir prendre la lune avec les dents. Mais toutes les motions qu'ils firent pour empêcher cette grande folie d'être consommée furent inutiles comme on le verra par le rapport suivant des procédés de la Chambre.

Le 30 mars 1871, l'hon. M. Cartier ayant proposé une résolution à l'effet d'approuver les conditions arrêtées avec la Colombie anglaise pour son annexion à la Confédération, M. McKenzie proposa d'y substituer la résolution suivante :

" Les conditions projetées d'union avec la Colombie Britannique engagent la " Puissance à commencer dans 2 ans et à terminer dans 10 ans le chemin de fer du " Pacifique dont la route n'a pas été explorée et dont le coût n'a pas été calculé. Que " cette chambre est d'opinion que le Canada ne devrait pas être tenu à faire plus que " de commencer immédiatement les explorations nécessaires et après que la route aura " été déterminée, de procéder à l'exécution de l'ouvrage aussitôt que l'état des finances " le permettra et que la considération ultérieure des dites conditions soit ajournée dans " le but d'en obtenir la modification."

Cette motion fut rejetée par 97 contre 67 : tous les députés conservateurs votant contre.

Le même jour 30 mars 1871, M. Dorion proposa la motion suivante : " Que vû les " engagements déjà contractés depuis la confédération, et les dépenses d'urgence con- " sidérables requises pour les canaux et entreprises de chemin de fer dans la Puissance, " cette chambre ne serait pas justifiable d'imposer au peuple les charges énormes né- " cessaires pour la construction dans 10 ans, d'un chemin de fer conduisant av Pacifique " tel que proposé par les résolutions soumises à cette chambre."

Cette motion fut rejetée par 91 contre 70 : tous les députés conservateurs votant contre.

Le 31 mars 1871, M. McKenzie fait motion : " Qu'ayant égard à la vaste impor- " tance de la question que comportent les résolutions susdites, (comprenant l'obligation " de construire dans 10 ans, le chemin de fer du Pacifique, dont le coût est estimé à " plus de $100,000,000) il devrait être accordé un délai au peuple et à ses rèprésentants " pour se consulter avant d'en venir à une décision définitive et que la considération " des dites résolutions devrait en conséquence étre ajournée jusqu'à la prochaine " session."

Cette motion fut rejetée par 85 contre 68.

M. Cartier ayant demandé l'adoption du bill relatif au chemin de fer du Pacifique, le 1er juin 1872.

L'honorable M. Wood propose pour amendement que le bill soit renvoyé de nou-

1873
(46)


veau immédiatement à un comité général pour y être amendé de manière qu'une somme aussi considérable que celle de $30,000,000 et qu'une quantité de terres aussi considérable que 50,000,000 d'acres ne soient pas laissées à la disposition du gouvernement, et que cette somme et cette quantité de terres ne soient aliénées qu'en vertu de votes annuels du Parlement donné de temps à autre, selon que le parlement jugera à propos et juste, et que le parlement ne soit pas privé de sa fonction constitutionelle la plus importante, savoir, celle de contrôler la dépense publique du pays.

Cette motion de M. Wood fut rejetée par 100 contre 33 : tous les députés conservateurs votant contre.

## VENTE DU CONTRAT.

*Racontons maintenant l'histoire honteuse du Contrat*

Trois compagnies se sont formées pour avoir le contrat, l'une avait à sa tête M. Allan, de Montréal, une autre M. MacPherson, de Toronto, et une autre M. Reekie, de Montréal, représentant le Grand-Tronc.

M. Cartier était pour le Grand-Tronc naturellement, parce qu'il était l'avocat du Grand-Tronc ; M. John A. MacDonald, le chef des ministres, était pour M. MacPherson, et M. Allan n'avait ni M. Cartier ni M. MacDonald pour lui. Voyant cela il se mit à travailler à Montréal en faveur du chemin de colonisation du Nord, et quand il se fût fait bien des amis il alla trouver M. Cartier et lui dit : M. Cartier, voilà les élections qui vont se faire à Montréal ; vous ne serez pas élu à Montréal, si je n'ai pas le contrat. M. Cartier ne voulait pas y croire, mais en arrivant à Montréal, il vit que c'était vrai, et que sans Allan il ne pourrait pas se faire élire. C'est bien, dit M. Cartier, mais il nous faut de l'argent pour faire nos élections, allez-vous nous en donner à moi et à mes amis. " Sans doute, dit M. Allan, je serai généreux. Combien vous faut-il ?" Puis comprenant qu'il pouvait donner son argent et ne pas avoir le contrat, il ajouta : " Je venx avoir mes garanties, mettez-moi cela par écrit, vous ne pouvez pas y avoir d'objection ; cela ne vous compromettra pas si vous me donnez le contrat. de plus, ajouta-t-il, j'ai des associés, et il faut que je leur montre ce qui en est," M. Cartier a dû comprendre qu'il allait signer un papier qui finirait par le compromettre et le déshonorer pour toujours ; mais l'ambition de se faire élire et de gouverner le pays fut plus fort que tout, et il eut le malheur et la faiblesse d'écrire et de signer le honteux marché qui suit :

(PRIVÉE ET CONFIDENTIELLE.)

Montréal, 30 Juillet 187 .

CHER SIR HUGH,

" Les amis du gouvernement s'attendent à ce que vous allez les aider " de votre bourse dans les prochaines élections, et toute somme que vous et votre Com- " pagnie avancera, vous sera remboursée. Vous trouverez plus bas un mémoire de ce " qu'il vous faut.

" Votre tout dévoué,

(Signé), " GEORGE ETIENNE CARTIER."

" Sir John A. McDoeald, $25,000 ; Hon. M. Langevin, $15,000 ; Sir George E. " Cartier, $20,000 ; Sir John A. McDonald, somme additionnelle, $10,000 ; Hon. M. " Langevain, somme additionnelle, $10,000 ; Sir Geo. E. Cartier, somme additionnelle de $30,000."

Quelques jours après, M. Allan s'empresse d'annoncer ce résultat à ses associés américains dans la lettre suivante :

Montréal, 6 Août 1872.

CHER M. MCMULLEN,

......................................................................................

" Hier, nous avons conclu un arrangement en vertu duquel le gouvernement s'en- " gage à former une compagnie exclusivement canadienne, suivant mes désirs ; et il

110589

" est entendu que je serai nommé président, que mes amis et moi aurons la plus grande " partie du capital action, et que le contrat pour la construction du chemin de fer sera " donné à cette Compagnie au terme de l'acte du Parlement.

" *Nous n'en sommes pas arrivés là sans d'énormes de boursés.* J'ai déjà déboursé plus de " $200,000 et j'ai encore à payer $100,000. Je tiens à savoir maintenant ce que veulent " faire nos amis de New-York. Ils n'ont pas répondu à ma dernière lettre,

" Tout à vous,

" HUGH ALLAN."

Le lendemain, il écrivait à un autre associé Américain la lettre suivante :

Montréal, 7 Août 1872.

" Il n'est pas nécessaire d'énumérer les différentes bases des négociations, mais le " résultat est qu'hier nous avons signé un arrangement en vertu duquel, *moyennant certaines conditions monétaires*, il (le gouvernement) consent à former une Compagnie dont " je serai le président. et afin de rencontrer mes vues de me donner ainsi qu'à mes amis " la plus grande partie du capital action ; d'accorder de plus à la Compagnie ainsi " formée, le contrat pour bâtir le chemin aux conditions de l'acte du Parlement, savoir : " $30,000,000 en argent, et 50 millions d'acres de terre, avec tous les autres avantages " et priviléges qui peuvent être donnés en vertu du dit acte, et il promet de faire tout en " son pouvoir pour aider et encourager la Compagnie pendant la durée des travaux. " Le Contrat final devra être signé dans six semaines d'ici, et peut-être avant.

" J'ai déjà déboursé $250,000, et il me reste encore à verser $56,000 avant la fin " du mois. Je ne sais même pas si cela suffira, mais je l'espère. Sans doute cela " devra être payé par les souscripteurs aux $6,000,000 de capital action.........

" Je suis tout à vous,

" HUGH ALLAN."

Mais toutes les sommes mentionnées dans la lettre de M. Cartier, qu'on vient de lire, ne furent pas suffisantes, car le 24 août 1872, M. Cartier écrivait à M. Abbott :

" Montréal, 24 Août 1872.

" CHER M. ABBOTT,

" En l'absence de Sir Hugh Allan, je vous serai obligé si vous payez au comité " central une AUTRE somme de vingt mille piastres, aux mêmes conditions que pour le " montant écrit par moi au pied de ma lettre à Sir Hugh, du 30 juillet.

" GEORGE E. CARTIER."

" P. S.—Veuillez aussi envoyer à Sir John A. MacDonald, dix mille piastres DE " PLUS AUX MEMES CONDITIONS (*on the same terms*)."

Cette somme fut encore payée ; en voici le reçu :

" Reçu de Sir Hugh Allan par les mains de M. Abbott, vingt mille piastres pour " les fins générales de l'élection dont il sera plus tard rendu compte (*to be arranged* " *hereafter*) suivant les termes de la lettre de Sir George E. Cartier, du 30 Juillet, et " d'accord avec la demande contenue dans sa lettre du 24 courant, (à M. Abbott.)

" Montréal, 26 Août 1872.

" (Signé,) " J. L. BEAUDRY,
" HENRY STARNES,
" P. S. MURPHY.

" L. BETOURNAY."

M. J. A. MacDonald n'en eut pas assez non plus. Car il fit demander encore *dix mille* piastres, le 26 Août 1872. En voici la preuve :

Toronto, 26 Août 1872.

" A l'Hon. J. J. C. Abbott, Ste. Anne,

(Immédiate—Privée).

" Il me faut une AUTRE somme de dix mille piastres. C'est la dernière fois que

" j'en demanderai. Ne me faites pas défaut. Répondez aujourd'hui.

" (Signé), " JOHN A. MACDONALD.,

Montréal, 26 Août 1873.

" Sir John A. MacDonald,

" Toronto,

" Tirez sur moi pour dix mille piastres.

" (Signé), J. J.-C. ABBOTT."

Cela lui faisait " trente-cinq mille piastres," mais il avait reçu un autre " dix " mille piastres," ce qui fait " quarante-cinq mille piastres," qu'il a reçues de M. Allan pour sa part ! C'est lui-même qui le dit sous serment :

" Sir Hugh Allan partit pour Terreneuve, je pense, et je reçus deux lettres de lui. " J'écrivis avec instance à M. Abbott, qui agissait pour lui, et je reçus deux fois des " souscriptions au montant de $10,000 chaque fois.

" Le Président. C'était à part des $25,000 ? Sir John A. MacDonald, répond : " OUI."

M. Langevin, un autre collègue de M. Cartier et de M. John A. MacDonald dans le gouvernement, n'eut pas assez de ses premiers *quinze mille piastres*, car il se fit donner encore *dix mille piastres* et ensuite *sept mille cinq cents piastres*, formant en tout *trente-deux mille cinq cents piastres !*

" Ajoutant les avances subséquentes, les paiements se repartirent comme suit :

| | |
|---|---|
| " Comité de Sir George E. Cartier................................................ | $85,000 |
| " A l'Hon. Sir John A. MacDonald, pour dépenses électorales..... .......... | 45,500 |
| " A l'Hon. M. Langevin pour depenses électorales, à Québec................ | 32,000 |
| | $162,500 |

" J'ai payé aussi à d'autres amis personnels engagés dans les élections $16,000 à " $17,000."

Mais ce n'est pas encore assez, car M. Allan ajoute :

" Ces sommes en y ajoutant les dépenses préliminaires relatives aux divers che- " mins de fer dans lesquels j'étais engagé et qui se rapportaient plus au moins à l'entre- " prise du Pacifique, donnaient un total de $350,000."

Les faits qui précèdent n'ont besoin de commentaires. Ils ont soulevé dans toutes les âmes honnêtes des sentiments de dégout et d'horreur et fait rougir tous ceux qui tiennent à l'honneur de leur pays.

Disons immédiatement comment ces faits honteux ont été révélés :

M. Allan avait des associés dans les Etats-Unis dont il avait retiré *quarante mille piastres* pour *graisser* le gouvernement ; quand M. Allan fit son marché avec M. Cartier, il trahit ses associés et prit le contrat pour lui seul avec ses amis du Canada ; mais les Américains se sont vengés de M. Allan, en faisant connaître son marché à quelques membres de l'opposition.

Là dessus, un député, M. Huntington, a accusé les ministres en chambre d'avoir vendu le contrat du Pacifique à Allan. La chambre à nommé un comité pour faire une enquête à ce sujet, ce comité était composé de trois amis du gouvernhment et de deux membres de l'opposition. Les premiers furent l'Hon. John Hylliard Cameron, qui avait reçu $5,000 de M. Allan ; M. Blanchet, qui a reçu une forte partie des $32,000 de M. Langevin pour acheter son élection dans Lévis, et M. McDonald, de la Nouvelle-Ecosse, (Pictou). Les deux autres étaient les Hon. Blake et Dorion.

Quand ils furent prêt à procéder, quelqu'un suggéra d'examiner les témoins sous serment ; pour cela il fallait une loi ; on attendit que la loi fut faite. Quand elle le fut en avril, le gouvernement demanda d'attendre trois mois jusqu'au retour de M. Cartier qui était en Angleterre ; et comme le gouvernement avait la majorité, il obtint ce délai. Au bout des trois mois M. Cartier était mort. Les membres du comité se sont donc assemblés le 2 juillet 1873 pour entendre les témoins, mais les amis du gouvernement refusèrent encore de le faire, attendu que la loi des serments avait été cassée en Angleterre dans l'intervalle et qu'ils ne voulaient pas prendre les témoignages autrement que sous serment ; il ne faut pas croire que notre gouvernement qui devait subir son procès ait contribué à faire désavouer la loi de serments en Angleterre ! Ah ! non, bien sûr. Mais cette loi fut cassée. Alors les trois amis du gouvernement decidèrent de faire rapport à la chambre et lui demander s'ils allaient prendre les témoignage sans asser-

menter les témoins. La chambre se rouvrit dans un mois et demi, le 13 Août. Le 13 Août, les membres de la chambre n'étaient pas encore assis que le gouvernement envoie l'officier de la *Verge noire* pour mettre les députés à la porte au nom du gouvernement. On se croirait au temps de Craig, quand les canadiens étaient traités comme des esclaves.

Après ce beau coup, le gouvernement, c'est-à-dire M. Langevin, (*l'ange-vain*), Sir John A. MacDouald et leurs collègues, les accusés, rappelez-vous de cela, se sont choisi trois juges pour prendre les témoinages ; c'est devant eux qu'ils sont venus eux-mêmes racontrer effrontément *sous serment* comment ils s'étaient vendus, et avaient vendu le contrat à M. Allan ; c'est là qu'on a tout connu de leur propre bouche, et avec leurs propres écrits, comme on vient de le voir.

C'est sur cette preuve infamante faite par eux-mêmes devant des hommes qui n'ont rien épargné pour les aider à se compromettre le moins possible, que les ministres conservateurs sont tombés ou plutôt qu'ils se sont suicidés, car ils n'ont pas eu le courage d'affronter le vote de la chambre, ils ont préféré s'avouer coupables en donnant leur résignation. Mais disons le à notre déshonneur, sans un certain nombre d'anglais qui ont eu le courage de se séparer de leur parti en face d'une pareille infamie, une tache ineffaçable serait inprimée sur le front du peuple canadien. M. Langlois de Québec étail prêt à se joindre aux honnêtes gens pour condamner les voleurs.

La culpabilité du gouvernement qui vient de tomber était évidente ; leurs crimes était si considérables que la presse Anglaise a été unanime à condamner les hommes faisant partie de ce gouvernement. Parlant de l'affaire du Pacic, les principaux journaux anglais disent :

" Il est bien triste de voir des ministres faire usage d'argent pour les élections et ce serait dire peu que d'avancer que la conduite de John A. MacDonald mérite la reprobation publique. On ne saurait dire assez qu'il est du devoir du peuple canadien de chasser Sir John du poste qu'il occupe s'il ne désire pas que le pays s'abaisse au niveau des Etats-Unis, comme moralité politique, et il est du devoir de la population honnête de la Puissance de faire en sorte que pas une des personnes impliquées dans les négociations dont Sir George Cartier a été l'agent, puisse de nouveau remonter au pouvoir.

.................................................................................................

" Le délit dont le ministère canadien a été accusé et dont Sir John A. est individuellement convaincu sur ses propres aveux, est quelque chose de plus qu'un manque au décorum ministériel. C'est un crime politique pour lequel il existe un juste châtiment .................................................................................

.................................................................................................

" Lors même que nous n'aurions pas au-delà des aveux faits par Sir John lui même, nous serions forcés de dire que le scandale de sa conduite est sans précédent, et nous attendrons avec anxiété, la solution que le Parlement et le peuple du Canada donneront à cette affaire..........................................................................

.................................................................................................

" Les canadiens se plaisent à établir un contraste entre leurs hommes d'état et les intrigants et les avanturiers qui sont quelquefois au pouvoir dans la République voisine. *Ils seront à présent forcé d'avouer qu'ils ont eux aussi un scandale du Pacific* d'autant plus grave que la fraude du Crédit Mobilier, que la charge de Premier Ministre du Canada est plus importante que la sinécure de Vice-Président des Etats-Unis."

.................................................................................................

C'est là le verdict de l'opinion publique Anglaise sur le compte des hommes qui ont administré les affaires publiques de ce pays depuis vingt ans. Pourtant si quelqu'un devait être prédisposé en leur faveur c'était bien l'Angleterre, puisqu'il y avait à peine quelques mois que ces mêmes hommes pour sauver l'Angleterre de ses difficultés avec les Etats-Unis avaient sacrifié nos intérêts par le Traité de Washington.

C'est un devoir pour toutes les provinces de la confédération de condamner cette grande iniquité, mais c'est surtout un devoir pour le Bas-Canada ; car c'est surtout sur nous Canadiens-Français que retombe la plus grande partie de ce déshonneur national. Quand Sir Hugh Allan parle des 27 députés qu'il est parvenu à séduire, il parle de nos députés, et ils ont trop prouvé malheureusement qu'il disait la vérité. Car il n'y a que des gens vendus qui pouvaient se faire mettre à la porte de la Chambre, le 13 août comme des chiens, sans rien dire, et il n'y a que des députés vendus qui pouvaient voter pour le gouvernement après l'enquête.

Le devoir du peuple est de condamner le scandale du Pacifique en votant non seulement contre les anciens ministres, mais contre tous ceux qui les ont supportés et contre tous ceux qui seront supportés par eux pendant ces élections. Si nous agissions autrement, si nous ne suivions pas l'exemple du Haut-Canada, on dirait que c'est bien vrai que nous sommes une race infèrieure et que le peuple ne vaut pas mieux que ses députés.

Si l'honneur de notre nationalité ne suffisait pas pour nous engager à faire notre devoir, soyons au moins sensibles à notre intérêt matériel. Qu'arriverait-il si nous ne protestions pas contre le Scandale du Pacifique ? Tous les contrats à l'avenir ne seraient donnés qu'à ceux qui paieraient plus cher aux ministres et aux députés, aucune entreprise ne serait faite, aucun chemin de fer ne serait construit sans que des trois, quatre ou six cent mille piastres soient payées pour acheter les ministres et les députés. Et à la fin qni paiera cela? Le peuple, le peuple qui n'aura pas voulu ouvrir les yeux et qui méritera bien ce qui lui arrivera.

Prenons garde la dette du pays est déjà rendue à cent vingt millions de piastres sans compter le Pacifique. S'il nous fallait payer cette somme immédiatement, il nous faudrait payer $30.00 par tête. Comment feraient ceux qui ont de grosses familles ? Si on construisait le Pacifique d'après le plan absurde de l'ancien gouvernement, il faudrait augmenter cette dette d'au moius cent quatre-vingt millions de piastres, c'est à dire que notre dette serait alors de trois cents millions, ou de $75.00 par tête. De plus nos revenus ne sont aujourd'hui que de dix-sept millions. Sur ces dix-sept millions il faut tous les ans en prendre dix pour payer l'intérêt de la dette ; les sept qui restent suffisent à peine pour payer nos dépenses courantes. Ou prendrons-nous alors les dix ou douze millions nécessaires pour payer l'intérêt sur la dette qu'il faudra contracter pour le Pacifique? Le peuple est-il prêt à se taxer pour cela ?

Le nouveau gouvernement est lui aussi en faveur d'un Pacifique, mais d'un Pacifique qui a du bon sens et qui ne ruinera pas le pays sous le prétexte de l'enrichir, d'un Pacifique qui sera construit suivant les besoins et les ressources du pays. Avant de jeter des millions dans les montagnes rocheuses pour construire un chemin de fer qui servira dans 50 ans, le nouveau gouvernement croit qu'il vaut mieux s'occuper de construire cette partie du Pacifique qui se reliera avec le chemin de colonisation du nord et nous mettra en communication avec l'Ouest. D'après l'opinion des hommes les plus compétents, le projet du gouvernement actuel est le seul raisonnable, et même il sera plus avantageux au Bas-Canada que l'autre.

Que le peuple se réveille enfin et donne une leçon aux hommes qui le trompent depuis tant d'années, qu'il proclame dans cette élection qu'il ne veut plus que les entreprises publiques soient prostituées à l'ambition et à l'intérêt personel de quelques hommes, qu'il donne la preuve qu'on ne le trahira pas impunément, et alors il aura des ministres et des députés qui feront leur devoir. Qu'il repousse tous ceux qui sont supportés par les anciens ministres et viennent avec des programmes où ils cherchent encore à tromper le peuple en prenant des airs de vertu et d'indépendance. Qu'il se défie des candidats de la *Minerve*, du journal qui a reçu de quatre à dix mille piastres de Sir Hugh Allan et qui deux jours avant la chute de l'ancien gouvernement recevait un *job* de $8,000.00, *job* honteux qui lui fut donné pour la récompenser de ses dernières bassesses et pour l'engager à soutenir encore pendant quelque temps les restes deshonorés du parti de la corruption et du pillage. Comment avoir confiance dans un journal qui fait payer si cher ses dernières et crimineiles faveurs. ?

## Les TROUBLES de MANITOBA et l'AMNISTIE.

Afin de rétablir la paix et l'harmonie un moment troublées par la politique mesquine du cabinet McDonald, les Métis de Manitoba et leurs chefs consentirent à mettre bas les armes, en 1870. Le pouvoir délégué par la population au gouvernement provisoire de Fort-Garry, fut remis aux ministres fédéraux d'alors, mais à la condition expresse et sur la promesse faite à Mgr. Taché, au juge Black, au Révd. M. Ritchot et à M. Alfred H. Scott, qu'une amnistie serait accordée à MM. Riel, Lépine et autres chefs des métis.

Qu'a-t-on vu cependant?

1° Le gouvernement McDonald envoyer à Manitoba, un fanatique et un franco-phobe de la plus belle eau, M. H. J. Clarke, pour y persécuter, en sa qualité de procureur-général, nos compatriotes et co religionaires ! Etait-ce là répondre à la bonne volonté et à la soumission loyale des métis au pouvoir fédéral ?

2° Le gouvernement McDonald refuser et négliger d'exécuter ses promesses de pardon. L'amnistie tant désirée et indispensable pour délivrer les métis des serres du fameux Clarke, se faisant attendre pendant trois longues années, un mandat d'arrestation fut lancé contre M. Lépine, qui fut jeté dans les fers pour avoir eu confiance dans l'honneur du gouvernement Canadien, et contre M. Riel qui heureusement put se dérober aux poursuites du fanatisme.

Aujourd'hui, nos frères de Manitoba s'adressent à nous canadiens-français et catholiques pour obtenir justice après la trahison de MM. McDonald, Cartier, Langevin et consorts ?

La nouvelle administration s'est chargée d'aplanir les difficultés et de régler la question à l'avantage de nos compatriotes. Pour les ministres actuels, les promesses et la parole donnée de l'administration, intéressent l'honneur du pays. Le *Globe* de Toronto n'a pas hésité à dire que si l'amnistie avait été promise, on devait l'accorder sans discuter la question au mérite, les nouveaux ministres n'étant responsables des actes de leurs prédécesseurs qu'en autant que l'exécution en est nécessaire pour sauvegarder l'honneur du pays. L'Hon. M. Dorion, le jour de son élection à Napierville, a dit publiquement : " *Nous sommes, mes collègues de la Province de Québec et moi, de tout cœur, en* " *faveur d'une amnistie à M. Riel et aux mélis de Manitoba, et si, comme j'en suis informé* " *croyablement, l'amnistie à été promise, cela influera beaucoup sur la décision du cabinet et* " *contribuera à la faire accorder.*"

M. McKenzie, le premier ministre, fait la même promesse en termes plus généraux, lorsqu'il dit au commencement du programme ministériel :

" Nous nous efforcerons, par une sage législation et une politique juste et impar-" tiale, de faire disparaître ces jalousies sectionnelles et ces préjugés locaux, que nos " prédécesseurs ont aggravés, et de consolider réellement l'union, sous laquelle les mem-" bres des diverses provinces se réuniront, non comme délégués de provinces distintes, " mais comme représentants du peuple canadien, *fermes dans le maintien de leurs droits* " *provinciaux, et animés du désir de favoriser les intérêts de leur pays.*"

On constate déjà l'effet de la politique impartiale et juste du nouveau gouvernement à l'égard de Manitoba. Les fanatiques et leurs instruments fournis par l'ex-gouvernement, ont baissé le ton. M. Lépine est admis à caution et les métis de Provencher se réunissent et s'organisent pour ré-élire M. Riel, sans avoir à craindre les persécutions et les menaces d'un Clarke ou d'un Bétournay.

Le *Métis*, organe des métis, se déclare favorable à la nouvelle administration, et nos compatriotes entrevoient le jour où la paix règnera encore dans le Nord-Ouest.

Nous le demandons à tous les hommes indépendants, aux véritables amis de leur pays, peut-on trouver des termes assez sévères, des expressions assez énergiques pour censurer la conduite de l'ancien gouvernement ?

Trop lâches ou trop indifférents aux intérêts du pays, pour remplir leurs promesses, ces hommes abandonnent à la merci de ses ennemis, une population qui ne demandait que ce qu'on lui avait promis. Aux polls, électeurs, stymatiser sans hésiter cette con. duite odieuse, flétrissez les traîtres à leurs compatriotes et à leurs co-religionnaires.

## LES ECOLES du NOUVEAU-BRUNSWICK.

Dans le bagage politique que l'inepte administration McDonald-Langevin a laissé à ses successeurs, la question des écoles au Nouveau-Brunswick, est sans contredit la plus grave. Sans référer aux dangers que la violation des droits des minorités peut produire pour le bon fonctionnement du régime fédéral, nous devons appeler l'attention sur la conduite de l'ancien gouvernement à l'égard de nos co-religionnaires.

Refusant de désavouer l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick, le cabinet McDonald a perdu dans l'esprit d'un grand nombre de ses amis, la confiance dont on l'honorait auparavant dans la province de Québec. En 1872, M. Cartier était chassé de Montréal, et le District de Québec jusqu'alors conservateur, échappait au contrôle

de M. Langevin. Avec le temps et la discussion, la réaction se fit en faveur de nos co-religionnaires. A la session de 1873, un membre du Nouveau-Brunswick, ayant demandé, en chambre, le désaveu de nouveaux bills provinciaux pour donner plus d'effet à la loi impie qui opprimait nos co-religionnaires, la motion fut adoptée. Mais à qui devons-nous ce résultat? Est ce à M. Langevin, le chef de l'opposition d'aujourd'hui?

Non! car à la honte de ce traître, on trouve les noms de MM. LANGEVIN, ROBITAILLE, FORTIN et ARCHAMBAULT dans la minorité.

De qui se composait la majorité? Des réformistes d'Ontario, ayant en tête MM. McKenzie, Blake, des nationaux de la Province de Québec, et des quelques conservateurs qui redoutaient le verdict de leurs électeurs catholiques, mais les chefs du Cabinet qui devaient donner l'exemple, votèrent contre les intérêts de nos co-religionnaires.

Voilà des faits qui doivent inspirer confiance à la population catholique et lui faire connaître ses véritables amis. Si on ajoute à ce fait que l'élément catholique d'Ontario compte deux représentants dans le Cabinet, M. Scott, irlandais catholique, et M. D. A. McDonald, écossais catholique, on aura une idée de la valeur des criailleries mensongères et des dénonciations hypocrites de la presse de l'opposition contre le prétendu fanatisme des réformistes d'Ontario.

Inutile de peindre la position malheureuse de nos co-religionnaires au Nouveau-Brunswick. Deux prêtres ont été arrêtés et emprisonnés pour refus de payer la taxe injuste et inique imposée aux catholiques pour le soutien d'écoles contre lesquelles leur conscience proteste hautement ; des catholiques ont vu leurs effets vendus par autorité de justice, pour les mêmes raisons ; les familles catholiques sont obligées de garder leurs enfants à la maison et de les priver des bienfaits de l'instruction pour ne pas exposer leur foi.

A qui devons-nous la continuation de cet état de choses?

Au cabinet McDonald-Langevin qui a refusé de désavouer la loi du Nouveau-Brunswick dans le délai d'un an prescrit par la constitution?

Sur qui pèsera la responsabilité et les conséquences de la position malheureuse de nos co-religionnaires?

Sur le parti aujourd'hui dans l'opposition, sur ceux qui veulent encore faire au nouveau gouvernement, une guerre déloyale pour prévenir la solution des difficultés que leur trahison et leur ineptie ont engendrées.

Le nouveau cabinet, par la bouche de ses chefs, s'est déclaré disposé à faire tout en son pouvoir pour soulager nos co-religionaires. La dernière question—celle soulevée à la session de 1873—et sur laquelle les réformistes d'Ontario, ont voté dans le sens catholique—a été soumise au Conseil Privé d'Angleterre, et, sur la demande des évêques du Nouveau-Brunswick et de Québec, nous devons attendre une décision avant de faire de nouvelles démarches. On ne pourra pas accuser le gouvernement McKenzie-Dorion de négligence, car le jugement du Conseil Privée, n'est pas encore rendu.

Les bonnes dispositions du nouveau cabinet à l'égard de nos co-religionaires se sont déjà traduites par des faits. Le vote de M. McKenzie et de ses partisans en 1873, nous donne une garantie de leur conduite à l'avenir. A cela, nous pourrions citer une déclaration toute récente : Un évêque de l'Ile du Prince-Edouard, prévoyant que la législature de sa province, adopterait une loi des écoles calquée sur celle du Nouveau-Brunswick, se rendit à Ottawa après la formation du cabinet pour connaître les vues des ministres sur le sujet. Ayant demandé à M. McKenzie si les catholiques de l'Ile du Prince-Edouard, pourraient compter sur le gouvernement fédéral pour redresser les torts dont on les menaçait, le premier ministre lui répondit affirmativement et à sa grande satisfaction.

Sur cette question des écoles, comme sur celles de Manitoba et du Pacifique, les électeurs devront renvoyer dans leurs foyers, les appuis de ces prévaricateurs qui étaient aussi disposés à sacrifier nos intérêts religieux et nationaux qu'à vendre nos intérêts matériels.

Il faut une leçon! Le peuple la donnera-t-il?